

Registre des délibérations - Délibération n° 29 : 20/03/2018

RECRUTEMENT D'UN AGENT TEMPORAIRE POUR L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 « CAMARGUE »

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglalet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minorette
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres

► Autres personnes présentes :

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation
18/12/2017
RC - 694/695



Délibération n° 29 : 20/03/2018

RECRUTEMENT D'UN AGENT TEMPORAIRE POUR L'ANIMATION DES SITES NATURA 2000 « CAMARGUE »

• Contexte général de l'animation de sites Natura 2000

Le Parc naturel régional de Camargue est structure animatrice de plusieurs sites Natura 2000, parmi lesquels :

- ZSC FR9301590 « Rhône aval »,
- ZSC FR9101405 « Petit Rhône »
- ZPS FR9312006 « Marais de l'Île Vieille et alentour »
- ZSC FR 9301592 « Camargue »,
- ZPS FR 9310019 « Camargue »,
- ZSC FR9102014 « Bacs sableux de l'Espiguette »
- ZSC FR9301596 « Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles »,
- ZPS FR9312001 « Marais entre Arles et Grand Rhône ».

Les documents d'objectifs (DOCOB) de l'ensemble de ces sites Natura 2000 sont en animation.

• Descriptif des opérations

La mission consiste à :

- Accompagner la contractualisation, par le biais des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc), des contrats Natura 2000 et de la Charte Natura 2000 ;
- Mettre en œuvre des actions prévues par le Document d'objectifs (DOCOB) ;
- Organiser, éventuellement animer, et rédiger le compte rendu des comités de pilotage (au minimum 1 fois par an) ;
- Transmettre le porter à connaissance auprès des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences ;
- Améliorer les connaissances naturalistes et poursuivre les suivis scientifiques ;
- Mettre à jour et/ou revoir éventuellement le DOCOB ;
- Mener des actions de communication, de sensibilisation et d'information ;
- Soutenir l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.



- **Contexte**

Le Parc naturel régional de Camargue anime les sites Natura 2000 « Camargue » depuis octobre 2011.

Depuis le comité de pilotage du 26 janvier 2017, la présidence de cette instance a été confiée à Madame Isabelle Hénault, adjointe au maire des Saintes-Maries-de-la-Mer.

La convention d'animation prenant fin le 30 avril 2018, une nouvelle demande de financement a été déposée en septembre 2017 afin de poursuivre l'animation des sites Natura 2000 « Camargue » sur la période 2018-2021.

Les discussions avec les services de l'État ont permis de valider le principe de financement d'un poste pour l'animation et la mise en œuvre des actions du DOCOB à hauteur de 1 ETP pour une durée de 3 ans. Une nouvelle convention d'animation est en attente signature, entre le Parc et l'Etat, pour la période allant du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2021.

- **Plan de financement pour la période 2018 - 2021**

Le prévisionnel technique défini pour cette mission équivaut à 148 436,78 € et sera réparti selon le plan de financement suivant, qui a fait l'objet d'une délibération du Comité syndical le 06 juillet 2017.

Dépenses		Recettes	
Animation du site « Camargue » (frais de personnel)	133 134,51 €	État (47%, DREAL) Europe (53% FEADER)	69 765,29 € 78 671,49 €
Frais réels (frais de déplacement)	740,64 €		
Études	12 000,00 €		
Location de véhicule	1 961,63 €		
Formations	600,00 €		
Totaux	148 436,78 €		148 436,78 €

- **Recrutement du (de la) chargé(e) de mission**

Afin que le Parc naturel régional de Camargue puisse continuer sa mission d'animation, engagée depuis novembre 2011, il est nécessaire de créer un poste non permanent d'animateur du site Natura 2000 « Camargue » à temps plein, correspondant au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, échelon 8, pour une période de 3 ans renouvelable sur la base des dispositions de l'article 3-3-2 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- autorise le lancement du recrutement d'un(e) chargé(e) d'animation des sites Natura 2000 « Camargue », pour une période de 3 ans selon les conditions fixées ci-dessus ;
- autorise le Président à signer tous documents permettant la réalisation des opérations.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

Le Président,
Roland Chassain



N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
1	...	...	...	...
2	...	...	...	...
3	...	...	...	...
4	...	...	...	...
5	...	...	...	...
6	...	...	...	...
7	...	...	...	...
8	...	...	...	...
9	...	...	...	...
10	...	...	...	...

Mairie de Pont de Rouilly
13200 ARLES
Tel. 04 90 87 10 40
Fax 04 90 87 12 01



26 MARS 2018
26 MARS 2018